

**EDITORIAL**

ALAIN NARINX

**Supprimer l'effet dévolutif de la case de tête**

# Une fausse bonne idée

**V**incent Van Quickenborne (Open VLD) plaide pour la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête lors des élections (lire en page 4). Concrètement, cela signifie que les personnes élues sur une liste donnée seraient déterminées uniquement par les voix de préférence personnelles de chacun. Actuellement, les votes exprimés en case de tête donnent un «bonus» de voix aux personnes placées par leur parti en haut de la liste, parfois au détriment de candidats plus populaires. Ce débat, c'est un vieux «serpent de mer» de la politique belge. Ce type de proposition ressurgit à intervalle régulier. En Wallonie, le MR vient de déposer un texte allant dans le même sens que l'Open VLD. En 2000 déjà, une réforme du code électoral avait réduit de moitié ce fameux effet dévolutif.

Selon les partisans d'une abrogation pure et simple du système actuel, les électeurs — et eux seuls, pas le parti — vont ainsi choisir qui va siéger au parlement. Argument imparable? L'opinion, séduisante de prime abord, nous semble une fausse bonne idée.

**L'électeur garde toujours la main. S'il ne veut pas de cette case de tête, il a tout le loisir de ne pas la cocher...**

En termes de légitimité démocratique, un vote en case de tête n'a pas moins de valeur qu'un vote nominatif. Il adoube l'ordre de la liste présenté par le

parti, ce qui est un choix en soi.

Surtout, la suppression du mécanisme va conduire à renforcer les candidats qui feront, pour se distinguer, les propositions les plus populistes et les plus démagogiques, ceux qui auront un accès médiatique plus important, ceux dont la notoriété est plus élevée. C'est le règne du «buzz», des pseudo-stars et de l'individualisme. La chasse aux voix à tout prix. Le système actuel permet aux partis de valoriser un projet collectif et de placer en ordre utile des personnes qui ne seraient pas élues autrement alors qu'elles apportent, par leurs compétences plutôt que par leur image de marque, une vraie plus-value au travail parlementaire. Il permet de récompenser certains travailleurs de l'ombre ou de pousser des jeunes prometteurs. Ceux-là font parfois de biens meilleurs députés. Le système actuel nous semble donc posséder des vertus qu'il serait erroné de rayer d'un trait. In fine, l'électeur garde toujours la main. S'il ne veut pas de cette case de tête, il a tout le loisir de ne pas la cocher...